

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2018/01/23-12**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 janvier 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Attribution d'une COP/A**

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une concession de logement par convention d'occupation précaire avec astreinte au bénéfice de Monsieur Régis CAPOBIANCO.

Le tableau annexé à la présente délibération précise les caractéristiques du logement concerné.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 23 janvier 2018



  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2018**

## Attribution concession de logement PROFIL COP/A

Site	Type de concession	Ancien bénéficiaire	Nouveau Bénéficiaire	Caractéristiques du logement	Adresse	Estimation annuelle du loyer par les domaines	Date d'effet
Château Gombert	Convention d'Occupation Précaire avec Astreinte	Logement vacant	M. CAPOBIANCO Régis	Appartement de type 4 de 100 m <sup>2</sup>	52 Avenue Escadrille Normandie Niemen 13013 MARSEILLE	9 300,00 €	01/03/2018